

Droit de la construction et de l'environnement 1

Domaine	Ingénierie et Architecture
Filière	Géomatique
Orientation	Génie de l'environnement (GEN)
Mode de formation	Plein temps

Informations générales

Nom	: Droit de la construction et de l'environnement 1
Identifiant	: Droicons1
Années académiques	: 2022-2023, 2023-2024
Responsable	: Tristan Pannatier
Charge de travail	: 45 heures d'études
Périodes encadrées	: 32 (= 24 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6
Cours			32						

Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir expliquer les notions suivantes :

- Système fédéral suisse: compétences fédérales et compétences cantonales
- Système législatif suisse: droit fédéral, droit cantonal et droit communal
- Distinction droit privé et droit public
- Autorités législatives, exécutives et judiciaires.

L'unité d'enseignement « Droit et législation » permet d'acquérir ces connaissances.

Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e est capable de :

Au niveau méthodologique:

- Identifier la disposition applicable pour répondre à une question juridique
- Répondre à une question juridique dans un cas concret en suivant la méthode du syllogisme
- Présenter un arrêt rendu par un tribunal en exposant la chronologie des faits et le raisonnement juridique
- Trouver des informations ciblées dans un ouvrage de doctrine

Au niveau de la matière:

- Citer et expliquer les buts et principes d'aménagement du territoire
- Procéder à une pesée des intérêts selon les buts et principes d'aménagement du territoire
- Expliquer les différents types de plan d'aménagement du territoire
- Analyser l'admissibilité d'une restriction au droit de propriété
- Présenter les différentes étapes de l'élaobration d'un plan d'affectation
- Expliquer les différentes zones d'affectation et leur régime de constructibilité
- Déterminer les constructions pour lesquelles une autorisation de construire est nécessaire
- Présenter les différentes étapes de la procédure d'autorisation de construire
- Enumérer et expliquer les conditions légales d'une autorisation ordinaire ou dérogatoire de construire, et

analyser le respect de ces conditions dans un cas particulier

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 32 périodes

- Introduction: de la loi à la décision 2
- Notion, buts et principes d'aménagement du territoire 2
- Les plans d'aménagement du territoire 4
- Les zones d'aménagement du territoire 4
- L'obligation d'autorisation de construire 2
- La procédure d'autorisation de construire 2
- L'autorisation ordinaire de construire 4
- Les autorisations dérogatoires de construire 6
- Contrôles continus et réserve 6

Bibliographie

Lecture facultative:

Zufferey Jean-Baptiste/Romy Isabelle, La construction et son environnement en droit public. Eléments choisis pour les architectes, les ingénieurs et les experts de l'immobilier, 2ème éd. Schulthess, 2017.

Contrôle de connaissances

Cours : L'acquisition des matières et compétences de cet enseignement est contrôlée au fur et à mesure par des travaux personnels (cas pratiques, fiches de lecture, présentations orales, ...) et par des tests. Il y a au moins 2 tests, pour une durée totale d'au moins 2 périodes.

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1